

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 août 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 août 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

À l'occasion du cinquième anniversaire des mesures illégales prises par l'Inde le 5 août 2019 pour annexer le Jammu-et-Cachemire occupé, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre datée du 5 août 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité par le sénateur Mohammad Ishaq Dar, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Pakistan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Munir Akram



Annexe à la lettre datée du 5 août 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

1. Je vous écris à l'occasion du cinquième anniversaire de la tentative illégale de l'Inde d'annexer le Jammu-et-Cachemire occupé le 5 août 2019 et d'imposer ce que les dirigeants indiens ont appelé funestement une « solution finale » au Cachemire. Par ailleurs, 76 ans se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a décidé que « le sort définitif de l'État de Jammu-et-Cachemire [devait] être décidé conformément à la volonté des populations, exprimée au moyen de la procédure démocratique d'un plébiscite libre et impartial tenu sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ». Malheureusement, les résolutions du Conseil de sécurité n'ont pas été mises en œuvre au cours des sept dernières décennies, car l'Inde est revenue sur ses engagements et a préféré empêcher brutalement le peuple cachemirien d'exercer ses droits fondamentaux, en particulier son droit à l'autodétermination.

2. Les faits survenus au cours des sept dernières décennies, et plus particulièrement depuis le 5 août 2019, permettent de tirer les six conclusions suivantes.

3. Premièrement, l'occupation illégale du Jammu-et-Cachemire par l'Inde a donné lieu à certaines des violations les plus flagrantes des droits humains du peuple cachemirien. Depuis 1989, les forces d'occupation indiennes ont tué plus de 100 000 hommes, femmes et enfants du Cachemire. Environ 20 000 femmes ont été violées par les forces d'occupation. L'un des cas les plus marquants est le viol collectif massif de dizaines de femmes et de jeunes filles cachemiriennes dans les villages jumeaux de Kunan et Poshpora, dans la nuit du 23 au 24 février 1991. Ces violations des droits humains ont été documentées en détail dans les rapports publiés par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en 2018 et 2019. Le Pakistan a également transmis à l'ONU un dossier détaillé qui recense, preuves concrètes à l'appui, plus de 2 400 crimes commis par des fonctionnaires indiens, qui ont été identifiés, dans le Jammu-et-Cachemire occupé.

4. Depuis août 2019, l'Inde a renforcé son armée d'occupation, qui compte désormais 900 000 soldats dans le Jammu-et-Cachemire illégalement occupé. Plus de 13 000 jeunes hommes du Cachemire ont été enlevés et nombre d'entre eux ont été torturés. Les exécutions extrajudiciaires, les arrestations arbitraires de civils innocents, le recours généralisé à la torture, les disparitions forcées, les viols et les violences sexuelles, le déni de la liberté d'expression et de religion, ainsi que la confiscation des terres et des ressources naturelles des Cachemiriens sont devenus monnaie courante.

5. Deuxièmement, l'Inde a délivré plus de 4,2 millions de certificats de résidence à des personnes non originaires du Cachemire, confisqué des terres au Cachemire et permis à des non-Cachemiriens d'acheter des biens immobiliers et de s'inscrire sur les listes électorales. La tentative de l'Inde de modifier la démographie du Jammu-et-Cachemire occupé, pour transformer cet État à majorité musulmane à un territoire à majorité hindoue, viole les résolutions 47, 91 et 122 du Conseil de sécurité. La campagne visant à modifier la démographie et le statut juridique du Jammu-et-Cachemire occupé constitue également une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève et du droit international humanitaire et s'apparente à des crimes de guerre.

6. Troisièmement, malgré sa campagne de répression massive, l'Inde ne sera pas en mesure d'étouffer la quête de liberté et d'autodétermination du peuple cachemirien. Les actions illégales menées par l'Inde le 5 août 2019 ont été accompagnées du déploiement de 180 000 membres supplémentaires des forces paramilitaires, d'une répression militaire à grande échelle dans le territoire occupé,

d'une coupure des communications, notamment de l'accès à Internet et des services téléphoniques, et d'un couvre-feu atroce et prolongé dans le Jammu-et-Cachemire occupé, qui a transformé ce territoire en la plus grande prison à ciel ouvert du monde. Tous les dirigeants d'Hurriyat favorables à la liberté, qui sont la véritable voix du peuple cachemirien, sont incarcérés depuis plus de 10 ans. Plusieurs d'entre eux sont morts dans des circonstances suspectes alors qu'ils étaient détenus par l'Inde. M. Yaseen Malik, dirigeant de la conférence générale des partis Hurriyat, qui a été condamné à la prison à vie pour une affaire de financement du terrorisme fabriquée de toutes pièces, est maintenant sous le coup d'une demande de peine de mort faite par l'Inde. Pourtant, les dirigeants et habitants du Cachemire, de tous horizons et de toutes orientations politiques, continuent de réclamer leurs droits fondamentaux et l'annulation des mesures unilatérales et illégales annoncées par l'Inde le 5 août 2019.

7. Quatrièmement, le différend concernant le Cachemire fait peser une menace évidente sur la paix et la sécurité internationales. Le 26 février 2019, des avions indiens ont bombardé le territoire pakistanais. Cette situation aurait pu mener à une guerre totale entre deux puissances nucléaires si le Pakistan n'avait pas réagi avec mesure et retenue sur le plan militaire. Les forces armées indiennes ont adopté des doctrines dangereuses, telles que celle du « démarrage à froid » (« Cold Start »), qui prévoit une attaque surprise contre le Pakistan. Elles envisagent également de mener une « guerre limitée dans le contexte d'une menace nucléaire ». Le Ministre indien des affaires étrangères a fait des déclarations revendiquant le Jammu-et-Cachemire administré par le Pakistan. Le Ministre indien de la défense a menacé de saisir ce territoire par la force. Le Chef d'état-major de l'armée indienne a menacé de franchir la ligne de contrôle. Face à ces menaces, le Pakistan a fait preuve de retenue. Mais nous répondrons avec toutes nos capacités en cas d'agression indienne.

8. Cinquièmement, les moyens militaires de l'Inde sont principalement déployés contre le Pakistan. Les acquisitions massives d'armes par l'Inde, en plus de précipiter une course régionale aux armements, pourraient encourager New Delhi à commettre une nouvelle agression militaire contre le Pakistan. Il faut persuader l'Inde de mettre un terme à l'accroissement de sa puissance militaire et d'accepter la proposition du Pakistan tendant à mettre en place un régime de retenue stratégique réciproque.

9. Enfin, sixièmement, la communauté internationale ne peut continuer d'ignorer la menace critique qui pèse sur la paix et la sécurité en Asie du Sud. Le Conseil de sécurité doit prendre conscience de la situation et promouvoir un règlement efficace et pacifique du différend au Cachemire, conformément à ses propres résolutions et aux souhaits du peuple cachemirien. Tant que le différend au Cachemire n'aura pas été résolu, il n'y aura pas de paix durable en Asie du Sud.

(Signé) Mohammad Ishaq **Dar**